

Image not found or type unknown



GARAGE dans une copropriété

Par **anne claire foglia**, le **02/02/2018 à 13:50**

Bonjour,

Peut on y mettre un vélo dans un garage de copropriété ?
Cette copropriété est géré par un syndic.

Pourriez-vous m'aider ?

Merci beaucoup[smile17]

Par **santaklaus**, le **02/02/2018 à 16:29**

Bonjour,

Que dit votre règlement de copropriété sur ce point.?

SK

Par **santaklaus**, le **02/02/2018 à 16:53**

RE :

Si votre règlement de Copropriété ne dit rien, la loi n'impose pas la création d'un garage à vélo, mais précise que :

" Lorsque l'immeuble possède des emplacements de stationnement d'accès sécurisé à usage privatif et n'est pas équipé de stationnements sécurisés pour les vélos ou des installations électriques intérieures permettant l'alimentation de ces emplacements pour permettre la recharge des véhicules électriques ou hybrides ou des installations de recharge électrique permettant un comptage individuel pour ces mêmes véhicules, le syndic inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale la question des travaux permettant le stationnement sécurisé des vélos ou la recharge des véhicules électriques ou hybrides et des conditions de gestion ultérieure du nouveau réseau électrique, ainsi que la présentation des devis élaborés à cet

effet." Article 24-5 de la du 10 Juillet 1965.

Cette obligation prend effet le 1er janvier 2017 . Votre syndic devra donc bien mettre la question au vote, mais rien ne permet d'affirmer, que l'assemblée générale la validera.

SK